



Commune de POUILLEY-FRANÇAIS

- Registre des délibérations – séance du 26 janvier 2024

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du vendredi 26 janvier 2024 à 20h.

Le conseil municipal de la commune de Pouilley-Français s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale en date du 19 janvier 2024 en session ordinaire, sous la présidence du Maire Yves MAURICE.

12 Présents : Yves MAURICE, Catherine DUC, Michel LANQUETIN, Chantal JEANVOINE, Christian BAUD, Myriam FUMEY-BOUGAUD, Maké LEGAIN, Laetitia LEPAN, Eric MOREL, Florian POTHAT, Stéphane RAMELET, Max WETSTEIN.

2 Absent excusé avec procuration : Cyril MARQUISET donne procuration à Max WETSTEIN, Claude DANLOUE donne procuration à Yves MAURICE.

0 absent excusé : 0

14 votants

Secrétaire de séance : Mélanie GAY, secrétaire de Mairie.

Session ordinaire

Début de séance : 20h.

En ouverture de séance. Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le compte-rendu du 01 décembre 2023. Le conseil municipal n'émet aucune observation, le compte-rendu est donc approuvé à l'unanimité.

1101-2024	Subvention DETR école
1102-2024	Subvention Conseil départemental 25 école
1103-2024	Subvention GBM école
1104-2024	Subvention Région Bourgogne Franche-Comté école
1105-2024	Subvention CAF (Caisse d'allocation du Doubs) école
1106-2024	Subvention Agence de l'eau cour d'école
1107-2024	CLECT 2024
1108-2024	Prime de partage
1109-2024	Demande de prêt pour le financement du projet école maternelle à Pouilley-Français à la banque populaire BFC
1110-2024	Réactualisation du règlement intérieur



1111-
2024

Montant des dépenses autorisées avant approbation du budget annexe – panneaux photovoltaïques 2024 (non prévue dans la convocation).

1. Délibérations:

Délibération : 1101-2024 : Subvention DETR école :

La commune de Pouilley-Français va construire une école maternelle et sollicite la Préfecture du Doubs dont la DETR pour une subvention. Le récapitulatif et les montants des aides sont inscrits sur le tableau ci-dessous.

COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		1 214 876.00 €	0.00 €	0.00 €
Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
DETR / FONDS VERT	Préfecture du Doubs	35%	425 206.60 €	35.00%
Conseil régional	? Région Bourgogne Franche Comte	75%	60 743.80 €	5.00%
Conseil départemental	Département du Doubs 25	15%	182 231.40 €	15.00%
EPCI	? Grand Besançon Métropole	75%	60 743.80 €	5.00%
Autre collectivité	? Caisse d'allocation du Doubs	75%	60 743.80 €	5.00%
			789 669.40 €	
Part de la collectivité	Autofinancement et emprunts		400 000.00 €	
	Emprunt (prêt relais à définir)		0.00 €	
	Crédit bail ou autres		0.00 €	
	Recettes générées par le projet		0.00 €	
			400 000.00 €	0.00%
Participation du maître d'ouvrage				
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			1 189 669.40 €	

Le maître d'ouvrage s'engage sur le plan de financement de l'opération tel qu'annoncé ci-dessus qui est conforme à celui sur lequel le conseil municipal, de communauté ou syndical s'est prononcé.

Le Conseil municipal se prononce par 14 voix pour

Délibération : 1102-2024 : Subvention Conseil Départemental 25 école :

La commune de Pouilley-Français va construire une école maternelle et sollicite le conseil départemental 25 pour une subvention. Le récapitulatif et les montants des aides sont inscrits sur le tableau ci-dessous.

COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		1 214 876.00 €	0.00 €	0.00 €
Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
DETR / FONDS VERT	Préfecture du Doubs	35%	425 206.60 €	35.00%
Conseil régional	? Région Bourgogne Franche Comte	75%	60 743.80 €	5.00%
Conseil départemental	Département du Doubs 25	15%	182 231.40 €	15.00%
EPCI	? Grand Besançon Métropole	75%	60 743.80 €	5.00%
Autre collectivité	? Caisse d'allocation du Doubs	75%	60 743.80 €	5.00%
			789 669.40 €	
Part de la collectivité	Autofinancement et emprunts		400 000.00 €	
	Emprunt (prêt relais à définir)		0.00 €	
	Crédit bail ou autres		0.00 €	
	Recettes générées par le projet		0.00 €	
			400 000.00 €	0.00%
Participation du maître d'ouvrage				
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			1 189 669.40 €	

Le maître d'ouvrage s'engage sur le plan de financement de l'opération tel qu'annoncé ci-dessus qui est conforme à celui sur lequel le conseil municipal, de communauté ou syndical s'est prononcé.

Le Conseil municipal se prononce par 14 voix pour

Délibération : 1103-2024 : Subvention GBM «Grand Besançon Métropole » école :

La commune de Pouilly-Français va construire une école maternelle et sollicite le Grand Besançon Métropole pour une subvention. Le récapitulatif et les montants des aides sont inscrits sur le tableau ci-dessous.

COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		1 214 876.00 €	0.00 €	0.00 €
Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
DETR / FONDS VERT	Préfecture du Doubs	35%	425 206.60 €	35.00%
Conseil régional	? Région Bourgogne Franche Comte	?5%	60 743.80 €	5.00%
Conseil départemental	Département du Doubs 25	15%	182 231.40 €	15.00%
EPCI	? Grand Besançon Métropole	?5%	60 743.80 €	5.00%
Autre collectivité	? Caisse d'allocation du Doubs	?5%	60 743.80 €	5.00%
			789 669.40 €	
Part de la collectivité	Autofinancement et emprunts		400 000.00 €	
	Emprunt (prêt relais à définir)		0.00 €	
	Crédit bail ou autres		0.00 €	
	Recettes générées par le projet		0.00 €	
	Participation du maître d'ouvrage			400 000.00 €
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			1 189 669.40 €	

Le maître d'ouvrage s'engage sur le plan de financement de l'opération tel qu'annoncé ci-dessus qui est conforme à celui sur lequel le conseil municipal, de communauté ou syndical s'est prononcé.

Le Conseil municipal se prononce par 14 voix pour

Délibération : 1104-2024 : Subvention Région Bourgogne Franche-Comté école :

La commune de Pouilly-Français va construire une école maternelle et sollicite la Région Bourgogne Franche-Comté pour une subvention. Le récapitulatif et les montants des aides sont inscrits sur le tableau ci-dessous.

COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		1 214 876.00 €	0.00 €	0.00 €
Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
DETR / FONDS VERT	Préfecture du Doubs	35%	425 206.60 €	35.00%
Conseil régional	? Région Bourgogne Franche Comte	?5%	60 743.80 €	5.00%
Conseil départemental	Département du Doubs 25	15%	182 231.40 €	15.00%
EPCI	? Grand Besançon Métropole	?5%	60 743.80 €	5.00%
Autre collectivité	? Caisse d'allocation du Doubs	?5%	60 743.80 €	5.00%
			789 669.40 €	
Part de la collectivité	Autofinancement et emprunts		400 000.00 €	
	Emprunt (prêt relais à définir)		0.00 €	
	Crédit bail ou autres		0.00 €	
	Recettes générées par le projet		0.00 €	
	Participation du maître d'ouvrage			400 000.00 €
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			1 189 669.40 €	

Le maître d'ouvrage s'engage sur le plan de financement de l'opération tel qu'annoncé ci-dessus qui est conforme à celui sur lequel le conseil municipal, de communauté ou syndical s'est prononcé.

Le Conseil municipal se prononce par 14 voix pour



Délibération : 1105-2024 : Subvention CAF (Caisse des allocations Familiales du Doubs) école :

La commune de Pouilley-Français va construire une école maternelle et sollicite la Caf du Doubs pour une subvention. Le récapitulatif et les montants des aides sont inscrits sur le tableau ci-dessous.

COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		1 214 876.00 €	0.00 €	0.00 €
Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
DETR / FONDS VERT	Préfecture du Doubs	35%	425 206.60 €	35.00%
Conseil régional	? Région Bourgogne Franche Comte	?5%	60 743.80 €	5.00%
Conseil départemental	Département du Doubs 25	15%	182 231.40 €	15.00%
EPCI	? Grand Besançon Métropole	?5%	60 743.80 €	5.00%
Autre collectivité	? Caisse d'allocation du Doubs	?5%	60 743.80 €	5.00%
			789 669.40 €	
Part de la collectivité	Autofinancement et emprunts		400 000.00 €	
	Emprunt (prêt relais à définir)		0.00 €	
	Crédit bail ou autres		0.00 €	
	Recettes générées par le projet		0.00 €	
	Participation du maître d'ouvrage		400 000.00 €	0.00%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			1 189 669.40 €	

Le maître d'ouvrage s'engage sur le plan de financement de l'opération tel qu'annoncé ci-dessus qui est conforme à celui sur lequel le conseil municipal, de communauté ou syndical s'est prononcé.

Le Conseil municipal se prononce par 14 voix pour

Délibération : 1106-2024 : Subvention Agence de l'eau cour d'école :

La commune de Pouilley-Français va construire une école maternelle et sollicite l'Agence de l'eau pour une subvention. Le récapitulatif et les montants des aides sont inscrits sur le tableau ci-dessous.

COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		1 214 876.00 €	0.00 €	0.00 €
Ressources prévisionnelles de l'opération				
Agence de l'eau	Pour la cour (lot 15)	50%	58 500.00 €	
Fonds vert / DETR	Pour la cour (lot 15)	35%	40 950.00 €	
Autofinancement		15%	17 550.00 €	
			117 000.00 €	
Part de la collectivité	Autofinancement et emprunts		0.00 €	
	Emprunt (prêt relais à définir)		0.00 €	
	Crédit bail ou autres		0.00 €	
	Recettes générées par le projet		0.00 €	
	Participation du maître d'ouvrage		0.00 €	0.00%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			117 000.00 €	

Le maître d'ouvrage s'engage sur le plan de financement de l'opération tel qu'annoncé ci-dessus qui est conforme à celui sur lequel le conseil municipal, de communauté ou syndical s'est prononcé.

Le Conseil municipal se prononce par voix pour

Délibération : 1107-2024 : CLECT 2024 :

Cette commission s'est réunie le 14 décembre 2023, en vue de valider les modalités et résultats du calcul du coût définitif transferts de charges pour 2023 (rapport n°1).

Elle a également évalué le montant prévisionnel des charges transférées pour 2024, qui prend en compte le coût prévisionnel des services communs, la variation des annuités d'emprunts affectés à la compétence voirie, l'ajustement des bonus « soutenabilité », la fin du bonus « état de chaussée » liés à cette compétence et enfin le transfert à GBM des crématoriums d'Avanne-Aveney et de Besançon (rapport n°2).

Le Conseil municipal est invité à approuver les modalités et résultats du calcul du coût définitif des charges transférées pour 2023 d'une part, et les montants prévisionnels de charges transférées pour 2024 d'autre part.

Le Conseil municipal approuve les modalités et résultats du calcul du coût définitif des transferts de charges pour 2023 décrits dans le rapport n°1 de la CLECT du 14 décembre 2023. Le Conseil municipal approuve les montants prévisionnels de charges

transférées pour 2024, incluant le coût prévisionnel des services communs pour 2024, la variation des annuités des emprunts affectés à la compétence voirie, l'ajustement des bonus « soutenabilité », la fin du bonus « état de chaussée » liés à cette compétence et le transfert à GBM des crématoriums d'Avanne-Aveney et de Besançon (rapport n°2) tels que décrits dans le rapport n°2 de la CLECT du 14 décembre 2023.

Le Conseil municipal se prononce par 14 voix pour

Délibération : 1108-2024 : Prime de partage de la valeur :

La prime de partage de la valeur (PPV), anciennement appelée prime Macron ou prime de pouvoir d'achat, est un dispositif qui permet à l'employeur de verser au salarié une prime. Il s'agit d'un dispositif pérenne que les entreprises peuvent mettre en place chaque année. La prime reste facultative. Son versement dépend d'une décision prise par l'employeur ou d'un accord d'entreprise. Les conditions d'obtention et d'exonération fiscale de cette prime varient selon la date de son versement. Le décret indique un barème comprenant 7 tranches correspondant à la rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023.

La prime est soumise à plusieurs conditions cumulatives :

-avoir été nommé ou recruté par un employeur public avant le 1er janvier 2023 ;

-être employé et rémunéré par un employeur public au 30 juin 2023 ;

-avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 € au titre de la période allant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023 (soit 3 250 € bruts mensuels en moyenne). Les primes peuvent être comprises entre 300 à 800 € selon la tranche. L'organe délibérant détermine le montant des primes pouvant être accordées dans la limite de ces montants plafonds. Le versement pourra être effectué en plusieurs fractions d'ici le 30 juin 2024.

Pour Pouilly-Français 4 employés sont concernés à hauteur de 300 € chacun (Mélanie Gay et Noël Bernard) sauf pour Mme Sonia Abraham qui percevra 80% de 300€ soit 240€ et Mme Christine Dartevél qui percevra 60% de 300 € soit 180€. Cette prime sera versée en deux fois : avril et juin 2024.

Le Conseil municipal se prononce par 14 voix pour



Délibération : 1109-2024 : Demande de prêt pour le financement du projet école maternelle à Pouilley-Français à la Banque Populaire de Bourgogne Franche-Comté :

Pour financer au mieux la construction de l'école et les dépenses diverses en investissement, le conseil municipal a fait le choix de recourir à un prêt bancaire effectuée auprès de la Banque Populaire de Franche-Comté (après une consultation de 6 établissements bancaires). Aussi, une demande sous forme de ligne de trésorerie (durée 1 an, renouvelable) a été demandée afin de pouvoir avancer la TVA sur les dépenses entre 2024/2025. Ci-dessous la proposition ainsi que les taux :

	<u>400 000€ - 20 ANS</u>	<u>COMMENTAIRES</u>
	<u>TAUX</u>	
Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté	4.09% trimestre constant	20 ans : échéances à : - Trim : 7 344.89€ - Par an : 29 379.56 € -Frais de dossier : 480 €
BESANCON / ST VIT	<u>250 000 € LIGNE DE TRESORERIE</u>	<u>COMMENTAIRES</u>
Mr Yves COMPAGNON	<u>Valable 1 an renouvelable</u>	Ce prêt démarrera en septembre 2024
		-Frais de dossier : environ 500 €

Le Conseil municipal se prononce par 14 voix pour

Délibération : 1110-2024 : Réactualisation du règlement intérieur :

Mise en place le 4 novembre 2018 le règlement intérieur doit subir quelques modifications proposées lors des entretiens individuels avec le personnel le vendredi 19 janvier 2024 (planning hebdomadaire, achat essence...). Ce guide a été élaboré par un groupe de travail composé de membres du Comité technique départemental (représentants des élus et représentants des agents) avec le soutien technique du Centre de gestion du Doubs. Il sera été examiné et validé par le Comité technique prochainement.

Le Conseil municipal se prononce par 14 voix pour

Délibération non prévue dans la convocation :

Délibération : 1111 -2024 : Montant des dépenses autorisées avant approbation du budget annexe – panneaux photovoltaïques 2024 :

En section d'investissement, il convient au conseil municipal d'autoriser une ouverture de crédit égale au quart des dépenses de l'exercice précédent pour payer les éventuelles dépenses sur le début de l'exercice 2024 dans l'attente du vote du budget primitif. Cette décision concerne le budget annexe.

Budget annexe : les crédits votés en 2023 en investissement s'élèvent à 41 000€ (total des chapitres 20, 21 et 23).

Les crédits ouverts autorisés en investissement pour 2024 correspondant au $\frac{1}{4}$ des crédits de 2023 soit 10 250€.

Le Conseil municipal se prononce par 14 voix pour

2 Points d'information et de décision :

- Point employés (Catherine),
- Point école (Chantal),
- Construction nouvelle école (Yves),
- Recyclage (Yves),
- Présentation de la bibliothèque pour 2023,
- Vote du budget 2024, le vendredi 22 mars,
- Distribution de la prochaine lettre le 22 / 23 / 24 mars.

3 TOUR DE TABLE :

RAS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.



3 Registre des délibérations – séance du vendredi 26 janvier 2024 :

Commune de POUILLEY-FRANÇAIS

Registre des délibérations – séance du vendredi 26 janvier 2024

Nom	Signature des présents	Nom	Signature des présents
Yves MAURICE		Myriam FUMEY-BOUGAUD	
Catherine DUC		Julian BRELOT Démissionnaire	
Michel LANQUETIN		Maké LEGAIN	
Chantal JEANVOINE		Laëtitia LEPAN	
Claude DANLOUE <i>donne procuration à Yves Maurice</i>		Cyril MARQUISET Donne procuration à Max Wetstein	
Eric MOREL		Florian POTHAT	
Christian BAUD		Stéphane RAMELET	
Max WETSTEIN			